

Fondation pour l'enseignement de la musique FEM
Place de la Navigation 10
Case postale 67
1000 Lausanne 6

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) a désigné sa secrétaire générale

Au terme d'une procédure de recrutement, le Conseil de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) a désigné Madame Sylvie Progin comme secrétaire générale.

Institution d'utilité publique, la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), au travers de son Conseil de fondation, a mis au concours en février 2012 le poste de secrétaire général-e afin de se doter d'une structure administrative lui permettant de disposer des ressources humaines nécessaires à l'accomplissement des missions qui lui sont conférées par la Loi sur les écoles de musique (LEM) ; cette dernière entrera en vigueur au 1^{er} août 2012. Au terme d'une procédure de recrutement, qui a permis d'examiner plus de 45 dossiers, la candidature de Madame Sylvie Progin a été retenue lors des dernières auditions qui se sont déroulées le mardi 17 avril dernier.

Madame Sylvie Progin, 49 ans, est titulaire d'un Brevet fédéral de technicienne en publicité, d'un Master of art in health care management (MA) de la Webster University de Genève et d'un Master en administration publique (MPA) de l'IDHEAP. Au bénéfice d'une solide expérience professionnelle acquise notamment au sein de l'Institut romand des sciences et des pratiques de la santé et du social (IRSP), du Club suisse de la sécurité informatique et de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), elle a convaincu les membres du Conseil de la FEM qu'elle disposait des atouts nécessaires pour la conduite des activités de la FEM. Sa très bonne connaissance des institutions communales et cantonales ainsi que sa pratique avérée des milieux politiques vaudois sont des éléments importants qui ont également été appréciés. Madame Progin entrera en fonction à plein temps d'ici l'été 2012, une fois libérée de son poste actuel. Le Conseil de la FEM se réjouit de pouvoir compter sur son expérience et sur ses multiples compétences en gestion et en communication pour mettre en œuvre, notamment auprès des collectivités publiques et des écoles de musique, la future loi sur les écoles de musique.

Lors de sa séance du 17 avril 2012, le Conseil de la FEM a également engagé la secrétaire comptable de la FEM à mi-temps en la personne de Madame Catherine Castellani qui assure d'ores et déjà la mise en place du secrétariat de la FEM. Les bureaux, en cours d'aménagement, se situent à la Place de la Navigation 10 à Lausanne. Le secrétariat est joignable dès maintenant par téléphone au 021 613 03 80.

Le Conseil de la FEM travaille activement à la mise en place des différents éléments qui lui permettront de répondre, dès le 1^{er} août 2012, aux attentes des milieux concernés par la mise en œuvre de la LEM.

La Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)

Lausanne, le 24 avril 2012

Renseignements complémentaires :
M. Pierre Wavre, président de la FEM, tél. 076 369 07 93
Mme Sylvie Progin, tél. 078 796 47 49